

Vert-le-Grand

La déchèterie veut avaler 40 000 t de déchets verts par an

IL Y A les branches élaguées, les gazons tondues... Ces éléments naturels constituent un incroyable casse-tête lorsqu'il s'agit de les mettre à la poubelle. Les déchets verts et plus précisément les moyens mis en œuvre pour les traiter font depuis lundi l'objet d'une enquête publique consultable en mairie de Vert-le-Grand et dans les communes avoisinantes. La société CEL demande l'autorisation d'exploiter une plate-forme afin de composter 40 000 tonnes de déchets verts par an pour le compte du Siredom, le su-

persyndicat qui s'occupe de la gestion des ordures ménagères de plus de cent communes essonniennes.

Elle n'avait pas le droit d'en absorber autant

Depuis des années, Vert-le-Grand accueille des tonnes d'ordures dans son usine d'incinération et de tri des déchets. Elle recueille aussi les déchets verts d'une grande partie de l'Essonne. Et ce dans des proportions parfois gargantuesques : plus de 50 000 tonnes en 2003 par

exemple. Problème : elle n'avait en théorie pas le droit d'absorber autant d'ordures. « Nous avons été victimes du succès de la collecte sélective, confie Jean-Pierre Luthringer, le patron de CEL. D'autant plus qu'après la tempête de 1999 nous avons eu énormément de demandes dans ce domaine. » Ces excès ont conduit à une fâcheuse situation : en traitant trop de déchets verts, l'usine de Vert-le-Grand a créé d'importantes nuisances olfactives.

Rappelé à l'ordre par la préfecture, la société CEL a dû changer sa stra-

tégie. Fin 2004, l'entreprise décide de se conformer à la loi et de limiter ses traitements de déchets verts. Avec cette enquête publique, elle espère aujourd'hui avoir le droit de composter 40 000 tonnes. « Pas plus, promet Jean-Pierre Luthringer. Ce seuil nous permet de maîtriser les odeurs. La preuve : depuis la fin de l'année dernière, les plaintes des riverains sont quasi nulles. » La question à 1 000 € sera bien évidemment de savoir quoi faire des milliers de tonnes de déchets « recalés » de Vert-le-Grand. « Il faut construire de petites plates-formes un peu partout en Essonne », entonnent certaines associations. « On peut tout traiter à Vert-le-Grand, mais il faut bâtir un endroit confiné pour garantir l'impact nul pour les habitants », lâche Jean Hartz, le maire UMP de Bondoufle. Le conseil général prône plusieurs pistes dont le « compostage individuel » en équipant les particuliers. Le sujet est, en tout cas, brûlant. « Il y a urgence à trouver des solutions », répètent les acteurs principaux. « Mais pas en faisant n'importe quoi », rétorquent d'autres. Agacée de la façon dont se déroule la concertation sur le sujet, une association vient d'écrire au préfet et a entamé un bras de fer judiciaire pour dénoncer la gestion « calamiteuse » du dossier (*lire ci-contre*). **G.P.**

« La régularisation d'une situation pénalement répressible »

EMMANUEL BROZ, secrétaire de l'association Dedicass

UNE MISSIVE... explosive ! Lundi, pour le premier jour de l'enquête publique sur la création d'une plate-forme de compostage de 40 000 tonnes de déchets verts à Vert-le-Grand, Dedicass a tapé du poing sur la table. Dans une lettre au préfet, cette « association de défense de l'environnement et des intérêts des contribuables » s'interroge : « Pourquoi ne pas indiquer clairement qu'il s'agit d'obtenir la régularisation d'une situation pénalement répressible ? » s'in-

surge Emmanuel Broz. Le secrétaire de Dedicass évoque en effet les trente mois durant lesquels l'entreprise « a traité plusieurs milliers de tonnes de déchets verts en trop » par rapport à ce que la loi autorisait.

Une plainte avait d'ailleurs été déposée à ce sujet le 22 juillet dernier. « Ce n'est pas une régularisation, indique-t-on en préfecture. Après quelques dérives passées, la société s'était mise à respecter les textes. Cette enquête ouvre donc la

voie à une nouvelle autorisation. » L'argument ne convainc pas l'association qui dénonce aussi le calendrier choisi pour l'enquête publique « en plein dans les vacances de Pâques ». Et de demander officiellement une prolongation de quinze jours jusqu'au 3 juin. Autre leitmotiv des opposants au projet : l'organisation au minimum de trois réunions publiques sur la question. A ce jour, aucun débat officiel n'est encore prévu.

GRÉGORIE PLOUVIEZ

NUISANCES AÉRIENNES

Trois députées prennent le dossier en main

ILS SONT NOMBREUX, les élus de toutes tendances à s'être cassé les dents sur le tortueux dossier des nuisances aériennes liées à la proximité de l'aéroport d'Orly. Survol trop bas, bruits trop gênants, aides aux riverains insuffisantes... les problèmes ne manquent pas. Cet après-midi à l'Assemblée nationale, trois députées UMP ont décidé « d'unir leurs forces » pour proposer de nouvelles pistes de travail. Le casting — 100 % féminin — rassemble deux élues essonniennes et une des Yvelines, réunies par leur situation géographique (l'ouest d'Orly) : Nathalie Kosciusko-Morizet (Longjumeau-Limours), Geneviève Colot (Dourdan-Brétigny) et Christine Boutin (Rambouillet). « Tous les moyens de réduire les nuisances aériennes n'ont pas encore été exploités et nous sommes déterminées à faire en sorte qu'ils le soient », promettent les trois femmes.